



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Liberaux

Question écrite n° 2379

Texte de la question

M. Yves Rousset-Rouard appelle l'attention de M. le ministre du budget sur les difficultés que rencontrent les infirmières libérales. En effet, 43 000 infirmières libérales soignent les malades à domicile, malades dont la plupart sont des personnes âgées dans l'impossibilité de se déplacer. Or, ces infirmières doivent faire face à une augmentation de la taxe sur les carburants, alors que leur indemnité forfaitaire de déplacement reste, elle, de huit francs. Grâce à la loi votée au Parlement, le 4 janvier 1993, une maîtrise des dépenses des soins infirmiers a déjà été réalisée. Il serait donc dommage que cette augmentation des taxes sur les carburants décourage les efforts effectués par ces professionnels de la santé. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce problème et les mesures qu'il entend prendre afin de répondre favorablement aux légitimes aspirations de ces hommes et de ces femmes auxquels la collectivité doit tant.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est sensible à l'intérêt collectif qui s'attache aux services rendus par les infirmières et les infirmiers libéraux. Il est aussi conscient de l'alourdissement des charges qui va résulter pour cette profession de l'augmentation des taux de la taxe intérieure de consommation, intervenue le 12 juillet 1993 pour tous les carburants à l'exception du gazole qui a bénéficié d'un report jusqu'au 21 août 1993. Il n'a pu cependant exclure l'ensemble de cette profession du champ d'application de la mesure. En effet, une telle dérogation n'aurait pas manqué de susciter des demandes analogues de la part de toutes les catégories socioprofessionnelles pour lesquelles les frais de carburant représentent une charge importante, et a fortiori de celles qui ne bénéficient pas d'indemnités de déplacement. Des lors, la perte fiscale engendrée aurait été incompatible avec les contraintes budgétaires actuelles.

Données clés

Auteur : [M. Rousset-Rouard Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2379

Rubrique : Infirmiers et infirmières

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1606

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2930